

Graisse lubrifiante à base d'un savon de lithium et de calcium, et d'huiles minérales raffinées.

PERFORMANCES

DIN 51502:KP2K-30
ISO 6743 / 12924:L-XCCEB2

Point de goutte: > 180°C
Plage d'utilisation: -30 à + 120°C
EP Soudure = 315 kg

AVANTAGES

Centrifugation

La structure de la graisse et les polymères d'adhésivité qu'elle contient lui permettent de résister aux effets de la centrifugation.

Pompabilité

Facilement pompable dans les systèmes de distribution (même à froid).

UTILISATIONS

Automobiles / Poids lourds / Agriculture / TP

Perfect Plus est une graisse multifonctionnelle pour des conditions d'utilisations sous fortes charges et chocs répétés.

Industrie

Pour le graissage général des machines-outils.
Pour les roulements à billes et à rouleaux.

Fiche technique



Caractéristiques	Normes	Unités	Valeurs
Classification	DIN 51502	-	KP2K-30
Classification	ISO 6743	-	L-XCCEB2
Grade NLGI	-	-	2
Nature de l'épaississant	-	-	Lithium/Calcium
Couleur	-	-	Verte
Texture	-	-	Lisse
Masse volumique	NFT 60-101	kg/m ³	886
Température d'emploi	-	°C	-30 à +120
Point de goutte	ISO 2176	°C	>180
Type charge solide	-	-	-
Nature de l'huile de base	-	-	Minérale
Viscosité de l'huile de base à 40°C	NFT 60-100	mm ² /s	150
Viscosité de l'huile de base à 100°C	NFT 60-100	mm ² /s	14
Test Emcor	NFT 60-135	-	0-0
Résistance à l'eau à 90°C	DIN 51807 :1	-	1-90
Soudure 4 billes	ASTM D2596	N	3150

Fiche technique

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Réf. documentaire : IX-05-1509
Date d'édition : 18/09/18

